



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} décembre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session
Point 20 h) de l'ordre du jour

Développement durable : Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable

Rapport de la Deuxième Commission*

Rapporteur : M. Paul Losoko Efambe **Empole** (République démocratique
du Congo)

I. Introduction

1. La Deuxième Commission a tenu un débat de fond sur le point 20 de l'ordre du jour (voir A/65/436, par. 2). Elle s'est prononcée sur l'alinéa h) aux 27^e et 29^e séances, tenues les 4 et 18 novembre 2010. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/65/SR.27 et 29).

II. Examen des projets de résolutions A/C.2/65/L.13 et A/C.2/65/L.41

2. À la 27^e séance, le 4 novembre, le représentant du Yémen a, au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine, présenté un projet de résolution intitulé « Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable » (A/C.2/65/L.13), qui se lisait comme suit :

« *L'Assemblée générale,*

Rappelant sa résolution 59/237 du 22 décembre 2004 et toutes ses résolutions antérieures concernant la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable,

Consciente de l'importance de l'éducation dans la réalisation du développement durable, notamment au regard des objectifs du Millénaire pour

* Le rapport de la Commission sur cette question sera publié en 10 parties, sous les cotes A/65/436 et Add.1 à 9.



le développement, d'Action 21, du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable ("Plan de mise en œuvre de Johannesburg") et de l'initiative Éducation pour tous,

Tenant compte du fait que l'éducation s'est spécialisée et considérant qu'il importe d'encourager une approche intégrée de l'éducation au service du développement durable et de développer les liens interdisciplinaires entre les trois piliers du développement durable, y compris entre les différents domaines du savoir,

Consciente du rôle que joue l'éducation au service du développement durable en favorisant l'élimination de la pauvreté et en encourageant l'adoption d'un modèle de consommation et de production plus viable, en particulier dans le contexte de la dix-neuvième session de la Commission du développement durable,

1. *Prend note* du rapport de la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur l'examen à mi-parcours de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable, et notamment des domaines qui y sont signalés comme justifiant des actions complémentaires durant la seconde moitié de la Décennie;

2. *Prend note également* de la Déclaration de Bonn adoptée par la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation pour le développement durable le 2 avril 2009, et notamment des domaines qui y sont signalés comme justifiant des actions complémentaires durant la seconde moitié de la Décennie;

3. *Estime* que si des progrès ont été faits pour ce qui est de faire reconnaître l'importance de l'éducation au service du développement durable, ils demeurent inégalement répartis;

4. *Demande* à la communauté internationale de se montrer collectivement plus résolue à faire reconnaître l'importance de l'éducation au service du développement durable, y compris en mobilisant des ressources, en appuyant les actions menées au niveau national et en créant des processus qui se prolongeront au-delà de la Décennie;

5. *Encourage* les gouvernements à poursuivre la mise en œuvre de la Décennie aux niveaux international, national et local comme moyen d'aider l'humanité à rééquilibrer son rapport à la Terre, notamment en collaborant avec les universités, instituts et fondations, par exemple en intégrant le concept de développement durable dans les programmes de formation, tout en préparant la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui se tiendra à Rio de Janeiro (Brésil) 20 ans après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement;

6. *Prie* l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, en tant qu'institution chef de file, de continuer à remplir ses fonctions de coordination dans la promotion de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable, en coopération avec les autres organisations et programmes compétents des Nations Unies;

7. *Prie* le Secrétaire général d'inviter la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à préparer un bilan de la mise en œuvre de la Décennie qui sera présenté à l'Assemblée à sa soixante-dixième session, au titre de la question subsidiaire intitulée "Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable" ».

3. À la 29^e séance, le 18 novembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable » (A/C.2/65/L.41), déposé par la Vice-Présidente de la Commission, M^{me} Csilla Würtz (Hongrie), à l'issue de consultations portant sur le projet de résolution A/C.2/65/L.13.

4. À la même séance, la Commission a été informée que le projet de résolution A/C.2/65/L.41 n'avait pas d'incidences sur le budget-programme.

5. Également à la même séance, la Vice-Présidente (Hongrie) a corrigé oralement le projet de résolution (voir A/C.2/65/SR.29).

6. Toujours à la 29^e séance, la Commission a adopté le projet de résolution tel que corrigé oralement (voir par. 8).

7. Le projet de résolution A/C.2/65/L.41 ayant été adopté, les auteurs du projet de résolution A/C.2/65/L.13 ont retiré ce dernier.

III. Recommandation de la Deuxième Commission

8. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014)

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 59/237 du 22 décembre 2004 et toutes ses résolutions antérieures concernant la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable,

Consciente de l'importance de l'éducation dans la réalisation du développement durable, notamment au regard des objectifs du Millénaire pour le développement, d'Action 21¹, du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg², de la prochaine Conférence des Nations Unies sur le développement durable et de l'initiative Éducation pour tous,

Considérant qu'il importe d'encourager une approche intégrée de l'éducation au service du développement durable et de développer les liens interdisciplinaires entre les trois composantes du développement durable, y compris entre les différents domaines du savoir,

Consciente du rôle que joue l'éducation au service du développement durable en favorisant l'élimination de la pauvreté et en encourageant l'adoption de modes de consommation et de production plus viables, en particulier dans le contexte de la dix-neuvième session de la Commission du développement durable,

1. *Prend note* du rapport de la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur l'examen à mi-parcours de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable³, et notamment des domaines qui y sont signalés comme justifiant des actions complémentaires durant la seconde moitié de la Décennie;

2. *Prend note également* de la Déclaration de Bonn de la Conférence mondiale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur l'éducation pour le développement durable, qui s'est tenue du 31 mars au 2 avril 2009⁴, et notamment des domaines qui y sont signalés comme justifiant des actions complémentaires durant la seconde moitié de la Décennie;

3. *Estime* que si des progrès ont été réalisés dans l'action menée pour faire reconnaître l'importance de l'éducation au service du développement durable, ils demeurent inégalement répartis;

¹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe II.

² *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe.

³ Voir A/65/279.

⁴ Disponible à l'adresse suivante : www.esd-world-conference-2009.org.

4. *Encourage* la communauté internationale à se montrer collectivement plus résolue à faire reconnaître l'importance de l'éducation au service du développement durable, y compris en mobilisant des ressources, en appuyant les initiatives menées au niveau national et en créant des processus qui se prolongeront au-delà de la Décennie;

5. *Encourage également* les gouvernements à poursuivre la mise en œuvre de la Décennie aux échelons international, national et local, notamment en collaborant avec les parties prenantes, y compris les systèmes éducatifs à tous les niveaux, en intégrant, selon que de besoin, le concept de développement durable dans les programmes scolaires, et en coopérant en vue de conserver, de protéger et de rétablir la santé et l'intégrité de l'écosystème terrestre;

6. *Invite* les gouvernements à continuer de mieux faire connaître la Décennie et d'encourager le public à y participer davantage, notamment en coopérant avec la société civile et les autres parties prenantes et en lançant des initiatives faisant intervenir ces dernières;

7. *Prie* l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, institution chef de file, de continuer à remplir ses fonctions de coordination dans la promotion de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable, en coopération avec les autres organismes, fonds et programmes compétents des Nations Unies;

8. *Note* que la Conférence mondiale marquant l'achèvement de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable sera organisée conjointement par le Gouvernement japonais et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture en 2014;

9. *Prie* le Secrétaire général d'inviter la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à établir, en coopération avec les autres organismes, fonds et programmes compétents des Nations Unies, un bilan de la mise en œuvre de la Décennie qui sera présenté à l'Assemblée à sa soixante-dixième session, au titre de la question subsidiaire intitulée « Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable ».